

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-02

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 2

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux janvier à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 16 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : LATIL Jessica à Jérôme BERTHALON - LEJEUNE Laurent à Philippe BOISSET

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet DEMANDE DE DOTATION DE SOLIDARITE - EVENEMENTS CLIMATIQUES OU GEOLOGIQUES - TRAVAUX D'URGENCE SUITE AUX INTEMPERIES DU 20 OCTOBRE 2023

Le maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que les intempéries du 20 octobre 2023 ont provoqué de nombreux dégâts sur la commune.

Le département des Hautes-Alpes a accordé une subvention, dans le cadre des aides aux communes, d'un montant de 17 720.00€,

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière auprès des Services de l'Etat dans le cadre de la DSEC. Le montant des travaux est estimé à 388 871.00€ HT. L'aide est sollicitée à hauteur de 371 151.00 €.

Envoyé en préfecture le 23/01/2024

Reçu en préfecture le 23/01/2024

Publié le

ID : 005-210500583-20240122-202402-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve le plan de financement tel que proposé ci-dessus.

Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric ~~SEGOND~~
1^{er} adjoint au Maire.

